

AUVERS MAG'

Le magazine de la ville

N°20 AVRIL 2021



SAISON CULTURELLE 2021

LE MOT DU MAIRE



**Chères Auversoises,
Chers Auversois,**

Depuis le début de la crise sanitaire majeure que notre pays traverse, la Municipalité s'est organisée pour le premier confinement puis le dé-confinement progressif.

L'information, le suivi des populations les plus fragiles notamment avec le Centre Communal d'Action Sociale, le maintien des services publics, les fermetures et les réouvertures des écoles, l'approvisionnement et la distribution des masques sont les principales actions menées depuis 1 an.

Sur ce dernier point, la Région Ile-de-France, le Département du Val d'Oise, l'ensemble des Communautés de Communes et des villes de notre territoire ont travaillé souvent conjointement pour assurer leur propre approvisionnement.

Dès le déploiement de la campagne vaccinale mise en œuvre par le Gouvernement, je me suis fortement mobilisée en tant que Maire et Présidente de la Communauté de Communes afin qu'un centre de vaccination intercommunal puisse ouvrir à Auvers.

Je suis heureuse d'avoir obtenu un accord de la Préfecture et de l'Agence Régionale de Santé pour l'ouverture d'un centre de vaccination à la Maison de l'Ile prévue le 29 mars.

Je remercie particulièrement le Docteur Yann Hérault de la Maison Médicale d'Auvers pour son engagement et son professionnalisme qui ont contribué à cette ouverture.

Nous vivons un changement d'ère, une mutation qui doit nous conduire à revisiter profondément notre modèle de développement et de société.
Par ses singularités, son histoire, son potentiel, Auvers est au cœur des problématiques contemporaines de résilience.

Notre feuille de route 2021 est chiffrée, élaborée dans un contexte rendu difficile par la crise sanitaire.

Le budget 2021 se veut à la fois sérieux et ambitieux : au cœur des préoccupations des élus, la transition sociale et écologique notamment.

Du concret, des actions qui se traduisent par la poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments municipaux, entreprise ces dernières années.

La Municipalité met également en avant la volonté d'améliorer la sécurité de chacun, de participer à la relance économique et sociale, en s'appuyant sur le rayonnement et l'attractivité de notre territoire qui renforceront les solidarités.

Pour la 8ème année consécutive, les taux d'imposition communaux n'augmentent pas !

L'équipe municipale met en œuvre des projets qui vont transformer le quotidien de tous les habitants en espérant que l'État nous soutienne par son grand plan de relance !

Dans tous les cas, les dossiers des deux grands projets de ce mandat sont déposés parmi les premiers en Préfecture : la réhabilitation de la Maison de l'Ile et celle du Musée Daubigny.
D'autres chantiers, moins spectaculaires mais tout aussi importants, concernent les bâtiments municipaux.
Depuis quelques années, la Ville s'est engagée dans une politique d'économie d'énergie. L'idée, c'est de réduire la facture écologique, mais aussi la facture financière.

La Ville apporte son soutien au monde économique, aux commerçants notamment, très touchés par la crise sanitaire. Des dispositifs d'aide aux entreprises ont vu le jour au niveau National au printemps dernier, dès le début de la crise sanitaire liée à la Covid-19 : chômage partiel, prêt garanti par l'État, Fond de Solidarité National...

Au niveau local, les collectivités ont répondu présentes également, en engageant des actions concrètes pour les entreprises et les commerçants. La Communauté de Communes a participé au Fonds Résilience lancé par la Région Ile-de-France.

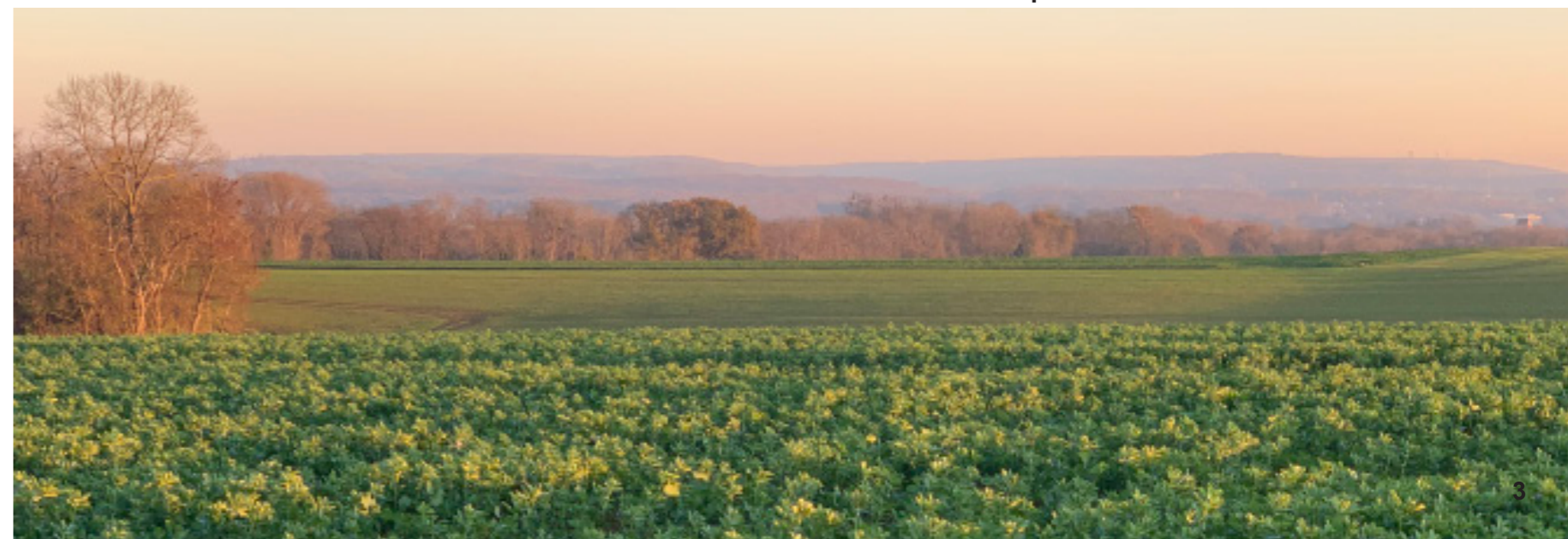
À Auvers, la Ville a exonéré les commerçants de leurs redevances d'occupation du domaine public.
La solidarité c'est dans l'intérêt de tous.

L'actualité culturelle jalonne d'avril à octobre nos événements. Elle reflète les sentiments, les bonheurs et parfois un peu de mélancolie grâce à ces artistes qui ont posé ou posent encore leur chevalet chez nous.

Pendant toute la saison culturelle, nous vous proposerons des expositions, des concerts, des animations en espérant que les mesures sanitaires nous le permettent.
Loin d'être le seul vecteur de loisirs, la culture à Auvers est aussi un art de vivre qui réunit toutes les générations, les classes sociales et les communautés.

Je vous souhaite une belle saison, en espérant que nous puissions enfin nous retrouver pour partager des moments de bonheur au cœur de la création et du sensible.

**Isabelle Mézières
Maire d'Auvers-sur-Oise
Présidente de la Communauté de
Communes Sausseron-Impressionnistes**



SAISON CULTURELLE

DE COROT À BRAQUE

PAYSAGE

GEORGES BRAQUE (1882-1963)
PAYSAGE DE DUNES, 1900
HUILE SUR TOILE

MUSÉE DAUBIGNY

EXPOSITION DE COROT A BRAQUE - PARCOURS D'UNE COLLECTION JUSQU'AU 19 SEPTEMBRE

Cette exposition inédite retrace l'évolution de la peinture de paysage du XIXème au début du XXème siècle.

Cet ensemble exceptionnel réunit les œuvres de Gustave Courbet, Georges Michel, Jean-François Millet, Camille Corot, Gustave Doré, Odilon Redon ou encore Georges Braque.

Elles proviennent de la collection d'un amateur d'art passionné qui en a fait don à la ville de Meudon en 2006. Le Musée Daubigny invite à parcourir les sentiers des forêts, les plages de Normandie, les rives de la Seine et de l'Yonne, les bords des lacs de montagne. A s'immerger dans les paysages de France et aussi d'Italie. Du Mont-Saint-Michel à la forêt de Fontainebleau, en passant près d'une modeste mare au milieu d'un pré, les visiteurs vont regarder la France sous toutes ses formes et ses couleurs.

Le néo-classicisme est évoqué à travers une œuvre éblouissante d'Achille Etna Michallon, lauréat du Prix de Rome en 1817, Vue du Mont St-Michel.

Théodore Rousseau constitue le chantre de l'école de Barbizon et se plaît à décrire la nature telle qu'elle est. Des peintres comme Prieur, Dupré ou Harpignies le suivent dans cette quête des teintes fidèlement retranscrites. Puis suivent Corot, qu'on ne présente plus, ou Eugène Boudin, le « roi des ciels », ainsi que Johan Barthold Jongkind, l'un des modèles de Claude Monet. Après le triomphe de l'impressionnisme, les paysages évoluent vers plus de spiritualité avec les symbolistes, comme Alphonse Osbert et Odilon Redon, les pointillistes comme Henri-Edmond Cross et Maximilien Luce ou vers plus d'intimité suivant le goût cher à Edouard Vuillard.

Enfin, une exceptionnelle peinture de jeunesse de Georges Braque, réalisée quand il avait seulement 18 ans, achève le parcours pictural, tout en annonçant le modernisme à venir.

L'exposition témoigne également du regard d'un collectionneur. Son goût personnel l'a attiré vers des œuvres où la spontanéité et le geste créateur de l'artiste sont palpables. Si la quête de cohérence entre les peintures est centrale dans ses choix, il se dit également attiré au fil des années vers des œuvres de plus en plus colorées. Son objectif est de montrer cet ensemble au plus grand nombre et il fait vivre généreusement sa collection lors d'expositions en France et dans le monde entier.



VISITES COMMENTÉES : Les derniers dimanches du mois de 11h à 16h

LES MERCREDIS AU MUSÉE : visite des expositions suivie d'un atelier d'art plastique pour les enfants de 6 à 12 ans, tous les mercredis matins de 10h30 à 12h (5€/enfant)

ÉVÈNEMENTS : Nuit des musées, 15 mai 2021, concert piano flûte sur le thème de l'impressionnisme

museedaubigny.com
Rue de la Sansonne
01 30 36 80 20



Chaque semaine, retrouvez nos expositions sur les pages facebook et instagram



CHARLES FRANÇOIS DAUBIGNY (1817-1878)
LEVER DE LUNE SUR LES BORDS DE L'OISE, 1873
HUILE SUR PANNEAU D'ACAJOU

Charles François Daubigny : un éclaireur du paysage moderne

Charles François Daubigny a été longtemps considéré comme un peintre de l'école de Barbizon. Au début de sa carrière, il fréquentait ce village d'artistes et ses premières œuvres, aux tonalités un peu sourdes, font penser aux peintres qu'on regroupe sous cette étiquette.

Mais la modernité de Daubigny tient, précisément, à son éloignement de l'univers forestier et minéral de la forêt de Fontainebleau où la lumière ne pénètre qu'avec parcimonie, et à sa découverte d'horizons plus ouverts; le ciel et l'eau occupent une place essentielle.

Son installation à Auvers, dans une plaine en bordure de l'Oise est, en ce sens, symbolique.

Camille Corot, qui était de vingt ans l'aîné de Daubigny, a joué un rôle essentiel dans son émancipation picturale. Ils se sont rencontrés en 1849 et leur amitié, solide comme du granit, a duré jusqu'à la fin de leur vie. En voyageant avec celui que les Impressionnistes considéraient comme leur maître, Daubigny a appris à peindre sur le motif, à transcrire un paysage naturel, dégagé de toute idéalisation, et à faire entrer dans ses toiles la lumière, la vibration et la couleur.

L'année 1854 est également celle où Daubigny loue une maison à Auvers-sur-Oise, tout près du village de Valmondois où il a passé son enfance. **Il s'entiche d'Auvers et achète en 1860 un terrain où il se fait construire une Maison-Atelier, demandant à Oudinot de dessiner les plans, à Corot, à Daumier et à Karl, son fils de décorer les murs.**

La présence de l'Oise et de ses rives verdoyantes, dont il va multiplier les représentations en toutes saisons et par tous les temps, a joué un rôle essentiel dans le choix de Daubigny de s'installer à Auvers.

Dès 1857, il se fait construire un bateau-atelier, Le Botin, pour naviguer sur la Seine et ses affluents, avec l'amiral Corot et leur élève Guillemet, tandis que Karl lui sert de mousse.

Le paysagiste peut ainsi mieux étudier les reflets de la lumière dans l'eau. Cette idée astucieuse d'un atelier mobile, à fleur d'eau, sera reprise par Monet quand il s'installera en 1872, à Argenteuil.

C'est la présence de Daubigny à Auvers qui va transformer cette campagne résidentielle en un village d'artistes.

Il va attirer Berthe Morisot et sa soeur Edma, toutes deux élèves de Corot et d'Oudinot, puis trois autres membres importants du groupe impressionniste : Pissarro, qui vient en voisin depuis Pontoise, et ses amis Cézanne et Guillaumin ; sans oublier deux soutiens des « indépendants », le docteur Gachet et le pâtissier Murer, peintres eux aussi à leurs heures.

À la suite de ces pionniers, de très nombreux artistes vont résider à Auvers, dont le plus célèbre d'entre eux, Vincent van Gogh, qui admirait Daubigny et dont une des oeuvres ultimes, "*Champ de blé aux corbeaux*", trouve son inspiration dans une eau-forte ("*L'Arbre aux corbeaux*") du maître auversois.

Par ses amitiés, comme par sa technique pré-impressionniste qui bousculait le vieil académisme, Daubigny s'avère un personnage-clé de l'histoire de la peinture moderne.

En outre, si Daubigny n'avait pas donné l'exemple par sa pratique inconditionnelle de la peinture en plein air, il n'est pas interdit de penser que l'Impressionnisme lui-même se serait déployé selon une tout autre séquence d'événements.

A l'heure où tout semble avoir été dit et de toutes les manières possibles, demeure le résiduel émerveillement de l'homme face à la beauté de la nature, duquel naîtront toujours de nouvelles formes de célébration esthétique.

À BORD DU "BOTIN", L'ATELIER FLOTTANT DE DAUBIGNY

Charles François Daubigny a aménagé un bateau-atelier pour peindre au plus près des paysages fluviaux ! Il souhaite renouveler ainsi ses perspectives.

En saison, la réplique de cette embarcation mythique est amarrée près du Belvédère et de la Guinguette.

L'association "Le Botin d'Auvers-sur-Oise" vous propose de monter à bord, que vous souhaitiez peindre à la manière de Daubigny, photographier la magie des lumières et des reflets de l'eau ou simplement vous laisser porter par la beauté des paysages.

lebotindauverssuroise@gmail.com
tél : 06 27 34 96 51
www.lebotindauvers.fr



MAISON-ATELIER CHARLES FRANÇOIS DAUBIGNY



Classée Monument Historique
Labellisée Maison des Illustres



Charles François Daubigny fait bâtir la villa des Vallées en 1860, premier foyer artistique d'Auvers, avec ses amis (Camille Corot, Honoré Daumier, Achille Oudinot) et ses enfants; il décore les murs de l'atelier, la salle à manger et des chambres pendant près de 10 ans. Aujourd'hui, les décors exceptionnels qui ornent les murs de cette maison-atelier (sur 200 m²) sont merveilleusement conservés.

En 2021, exposition de lithographies de Daumier, grand ami de Charles François Daubigny. Le thème de cette année sera "la Presse" avec des œuvres d'autres caricaturistes de l'époque, dont Cham.

Ouvert du 27 mars au 31 octobre
Samedis et dimanches, 10h30/12h30 et 14h/18h30.
Pour les jours d'ouverture supplémentaires, vérifier sur le site Internet de la Maison-Atelier de Daubigny www.atelier-daubigny.com
61 rue Daubigny
01 34 48 03 03
6€ - plein tarif 4€ - tarif réduit
Gratuit pour les moins de 12 ans

MAISON-ATELIER EMILE BOGGIO

Labellisée Maison des Illustres



Peintre et photographe originaire de Caracas, Émile Boggio s'installe à Auvers en 1910, dans un ancien corps de ferme où il y peindra plus de 400 tableaux.

Sa dernière toile "Un pommier en fleur" est toujours sur son chevalet.

Son arrière-petit-neveu, Xavier Boggio, peintre et sculpteur, veille avec passion sur ce lieu inspirant. Il y présente une série de 100 sculptures, "Les Gens" faisant partie d'un projet qui se composera à terme de 1000 sculptures semi-monumentales.

Ouvert du 3 avril au 31 octobre, les deux premiers week-ends de chaque mois 14h/18h30 (vernissage de l'exposition photographique chaque premier vendredi du mois à partir de 17h)
Groupes sur rdv en semaine
47 rue Émile Boggio
06 10 33 24 71
contact@lesateliersboggio.fr
www.lesateliersboggio.fr
Entrée gratuite



CHATEAU D'AUVERS-SUR-OISE



Le Château d'Auvers mêle expérience impressionniste et pédagogique dans un patrimoine préservé. L'intérieur du Château abrite un parcours culturel immersif et contemporain. Afin d'alterner réel et virtuel, le Château expose une sélection d'œuvres de la seconde moitié du XIXème siècle issues de la Collection Départementale du Val d'Oise.

Ouvert toute l'année du mardi au dimanche et les jours fériés 10h/18h (dernière entrée à 17h).
Parcours « Vision Impressionniste, naissance et descendance ».

Accès libre et gratuit du Parc & des jardins.
Ouvert du mardi au dimanche et jours fériés, 9h/19h30 du 1er avril au 30 septembre (haute saison) et 10h/18h30 du 1er octobre au 31 mars (basse saison).

Informations et billetterie : www.chateau-auvers.fr

Exposition du 18 avril au 11 juillet
« Batre la mesure du ciel » de l'artiste Tony Soulié, artiste invité pour le 40ème anniversaire du Festival musical d'Auvers-sur-Oise
Orangerie Sud, 14h/18h (fermé les lundis, sauf les lundis fériés)

TARIF RÉDUIT POUR LES AUVERSOIS 7,50€

MAISON DU DOCTEUR GACHET



Labellisée Maison des Illustres

Exposition du 23 mars au 5 septembre 2021
"La nouvelle collection Gachet".

La Maison du docteur Gachet expose sa collection, récemment enrichie grâce à une importante donation d'art graphique (2012) puis par l'acquisition de quatre huiles sur toile (2019), signées Louis Van Ryssel, pseudonyme du fils du médecin.

Ouvert jusqu'au 31 octobre, 10h/18h30
Fermeture hebdomadaire les lundis et mardis
Groupes sur réservation
maison.gachet@valdoise.fr
78 rue du Docteur Gachet - 01 30 36 81 27
Entrée gratuite

MUSÉE DE L'ABSINTHE

La visite du Musée qui évoque ce qu'était la vie de café à l'époque des Impressionnistes est complétée par l'exposition de dessins de presse, eaux-fortes et tableaux sur le thème de la Fée verte ainsi que de lithographies du caricaturiste Honoré Daumier, qui résidait à Valmondois, et qui venait aider son ami Charles François Daubigny à décorer sa Maison-Atelier.

44 rue Callé - 01 30 36 83 26
Ouvert du 7 mars au 25 octobre, tous les week-ends 13h30/18h
6€ - plein tarif 4€ - tarif réduit (groupes, handicapés, jeunes de moins de 18 ans)





GALERIE MUNICIPALE D'ART CONTEMPORAIN

Se laisser surprendre par la création contemporaine, le collectif d'artistes Grap's propose des expositions d'art actuel dans la Galerie municipale mise à disposition par la ville.

Le collectif a pour objectifs de familiariser les publics avec les pratiques artistiques d'aujourd'hui. Il regroupe des artistes-auteurs et autrices dont les pratiques recouvrent des approches variées, qu'il s'agisse de la peinture, de la photographie, ou encore d'installation. Son approche se veut collaborative et privilégie la coopération.

5 rue du Montcel
art-culture@ville-auverssuroise.fr
01 30 36 13 46
La programmation est disponible sur :
www.graps.fr
graps.auvers@gmail.com
[instagram.com/graps.auvers](https://www.instagram.com/graps.auvers)

Ouvert du mardi au vendredi, 14h/17h30
Samedis, dimanches et jours fériés, 10h30/12h30 et
14h/17h30.

Entrée gratuite



FESTIVAL D'AUVERS-SUR-OISE

L'Opus des 40 ans du Festival d'Auvers-sur-Oise se déroulera du 2 mai au 7 juillet en l'église Notre-Dame d'Auvers et dans plusieurs communes du Val d'Oise.

Un cadre unique immortalisé par Vincent van Gogh pour l'un des plus prestigieux rendez-vous européens de la musique classique. Il reprend l'esprit qui fut celui des Impressionnistes : audace, curiosité, liberté.

Le compositeur **Thierry Escaich** et le peintre **Tony Soulié** sont les invités de l'édition 2021.

ARTISTE EN RÉSIDENCE : ANASTASIA KOBEKINA
Dans sa mission de soutien aux jeunes talents, le Festival accueille en 2021 la violoncelliste Anastasia Kobekina.

En 2018, DiscAuverS lui produit son premier CD avec la pianiste Paloma Kouider. Médaille de Bronze lors du XVIème Concours international Tchaïkovski, Anastasia Kobekina est aujourd'hui invitée sur les plus grandes scènes et joue aux côtés des chefs d'orchestre les plus prestigieux.

Renseignements et réservations
www.festival-auvers.com
billetterie@festival-auvers.com



LES ÉCHOS DU BUDGET

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 7 853 000€

IMPÔTS ET TAXES 5 271 000€

TAXES FONCIÈRES ET HABITATIONS	4 000 000€	DROIT DE PLACE	106 000€
Autres impôts	26 000€	Utilisation de l'espace public (terrasse, manège, etc.)	

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	492 000€	DROITS DE MUTATION	471 000€
------------------------------------	----------	---------------------------	----------

Attribution de notre Communauté de Communes qui a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences.

La taxe communale additionnelle aux droits de mutation est un impôt obligatoire payé à l'occasion d'un changement de propriétaire d'un immeuble (logement, terrain, bien professionnel). Le taux est fixé au niveau national.

FSRIF	176 000€	FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales)	la CCSI votera à son budget 2021 la prise en charge du FPIC (163 000€ pour Auvers).
--------------	----------	--	---

Le Fonds de solidarité de la Région Ile-de-France contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines lorsqu'elles supportent des charges particulières à l'égard des besoins de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

DOTATIONS/SUBVENTIONS/PARTICIPATIONS 1 720 000€

Dotation Globale de Fonctionnement	70 000€	Fonds Départemental de Péréquation	120 000€
Dotation de Solidarité Rurale	100 000€	Autres dotations (STIF, CD, DRAC)	359 000€
Dotation Nationale de Péréquation	171 000€	Compensation taxes foncières	20 000€
Autres organismes (CAF)	180 000€		

AUTRES PRODUITS 862 000€

Produits des services	542 000€	Atténuation de charges	85 000€
Revenus des immeubles	80 000€	Recette exceptionnelle	5000€
Opérations d'ordre entre sections	150 000€		

Suppression de la Taxe d'Habitation, ce qui change en 2021 !

En 2018, le gouvernement a décidé de la suppression progressive de la Taxe d'Habitation (TH).

En 2020, 80 % des Français ne payent plus la TH.

En 2021, pour les 20 % restant, la TH sera de 70 %

En 2022 pour le 20 % restant, la TH sera de 35% pour arriver en 2023 à 0%.

La commune en 2021 ne percevra plus la TH. Pour compenser la suppression, elle se verra transférer le montant de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le Département (17,18%).

Taxe Foncière Communale bâti (inchangée)	24,05 %
Taxe Foncière Départementale bâti (inchangée)	17,18 %
NOUVEAU : Taxes Commune +Département =	41,23 %

Le nouveau taux de taxe foncière sur les propriétés bâties est l'addition du taux Communal et du taux Départemental.

Taxe Foncière Communale non bâti (inchangée)	73,70 %
--	---------

0% D'AUGMENTATION DES IMPÔTS DEPUIS 8 ANS!

CHARGES DE FONCTIONNEMENT 7 853 000€

Charges à caractère général	2 257 000€	Atténuation de produits (SRU)	382 000€
Charges de personnel	3 999 000€	Opérations d'ordre entre sections	165 000€
Autres charges de gestions courant (subventions aux associations, participations aux organismes)	543 100€	Virement section d'investissement	209 400€
Charges financières (remboursement intérêts d'emprunts)	290 500€	Charges exceptionnelles	7000€

SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS 156 275€

La municipalité apporte un soutien aux associations sous différentes formes :

- Subventions versées directement
- Subventions indirectes, environ 500 000€ (moyens matériels, immobiliers et prestations diverses mis à disposition par la ville)

95 DÉCIBELS / 200€	DESTINATION AMÉRIQUE / 350€
ADAJ DANSE / 1 500€	FB2M HANDBALL / 2 700€
ADELI / 300€	F.N.A.C.A / 600€
ADVONCAR / 50€	FC AUVERS FOOTBALL / 11 000€
ALORS ON DANSE / 500€	FORMES ET COULEURS / 500€
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS / 100 €	GSA GYMNASTIQUE SPORTIVE / 8 500€
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS / 250 €	JALMJLV / 100€
AMICALE DU PERSONNEL / 7 500 €	LE BOTIN D'AUVERS SUR OISE / 2 000€
ANR AUVERS NATURE RANDONNÉE / 450 €	LES AMIS DU MUSÉE DAUBIGNY / 1 000€
APSAO PAINTBALL / 500 €	LES MATATCHINES / 3 000€
AQUA FORME / 500 €	LES VOIX D'AUVERS / 300€
ASSOCIATION SPORT COLLÈGE DAUBIGNY / 5 000 €	OMS / 600€
AUVERS ATHLÉTISME / 4 000 €	PHILATÉLIE / 200€
AUVERS BASKET CLUB / 2 500€	PRÉVENTION ROUTIÈRE / 100€
AUVERS JAZZ / 11 400€	RAND AU VERT / 250€
AUVERS TENNIS DE TABLE / 200€	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE / 300€
AUVERSION RYTHMES / 1 100€	SECOURS POPULAIRE / 3 000€
BADMINTON DES BORDS DE L'OISE / 200€	SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE / 200€
BOTANIQUE EFAC / 100€	TERRE ET CRÉATION / 300€
BOXE FRANÇAISE DE LA VALLÉE DE L'OISE / 300€	USA / 700€
CLUB DES AINES / 5 890€	USEP VAVASSEUR / 2 000€
COMITÉ DE JUMELAGE / 3 500€	USM VOLLEY BALL / 700€
COMITÉ ENTENTE DES ANCIENS COMBATTANTS / 600€	VAL D'OISE UKULELE SOCIAL CLUB / 100€
COOPÉRATIVE AULNAIES MATERNELLE / 2 074€	VAL D'OISE AVIRON / 200€
COOPÉRATIVE AULNAIES PRIMAIRE / 2 159€	VIE LIBRE / 200€
COOPÉRATIVE CHAPONVAL / 2 108€	VOI JUDO / 12 000€
COOPÉRATIVE VAVASSEUR / 7 484€	
COUTURE ET PAPOTE / 400€	
CPA CULTURE PHYSIQUE AUVERSOISE / 2 000€	
	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE / 40 000€
	RÉSERVE (pour projets) / 6 010€

PLAN D'INVESTISSEMENT 2021

PROGRAMME ÉCOLOGIQUE

RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

L'amélioration du confort phonique et thermique des bâtiments communaux reste une priorité.

- Changement des fenêtres des écoles de Chaponval (46 fenêtres), et de l'Hôtel de ville (29 fenêtres) pour un montant estimé à **200 000€ avec une subvention obtenue de 60 680€** dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.
- Changement des fenêtres du groupe scolaire Les Aulnaies (66 fenêtres) pour un montant estimé à **201 000€ avec une subvention accordée de 160 800€** dans le cadre du Contrat de ruralité porté par la CCSI.

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le marché public global de performance énergétique a été conclu. Il permet de moderniser notre réseau d'éclairage public (820 000 €). La dépense sera étalée en fonctionnement pendant 12 ans et incorporée en investissement au terme de l'opération.

L'ensemble de l'éclairage public passera en LED, d'ici la fin de l'année, permettant d'espérer, dès 2022, une **économie d'environ 62 % (60 000€/an) de notre consommation électrique sur ce poste énergivore.**

RÉFECTION DES VOIRIES COMMUNALES

Comme chaque année, le plan de maintenance de la voirie communale requiert un fort **investissement (360 000€)**

- Le réaménagement de la rue de Paris, avec une **subvention de 60 500€**
- La continuation des travaux de la rue Daubigny
- Le chemin de Bellerive (en lien avec les travaux du SIAVOS)
- Le second tronçon de la rue de Van Gogh

ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Le terrain engazonné de football sera mis aux normes (70 000€) avec une aide financière de 30 000€ de la Communauté de Communes.

PROGRAMME DES TRAVAUX EN INTERNE

Les travaux réalisés directement par les agents publics de la ville seront maintenus à un niveau dynamique.

Les chantiers en régie seront imputés pour un montant prévisionnel de 150 000€.

- Rénovation des sanitaires de l'école Chaponval
- Réfection de la toiture de l'école Chaponval
- Restauration du mur du cimetière et rénovation de l'entrée principale
- Réhabilitation du mur du jardin du Musée Daubigny

LES GRANDS PROJETS

Si certains projets d'investissement (études, travaux, réparations...) peuvent bénéficier de subventions, il convient de noter que celles-ci sont de plus en plus difficiles à obtenir des Collectivités et de l'État.

Les subventions n'ayant pas encore été accordées par l'État pour deux grands projets de rénovation : la Maison de l'Île et le Musée Daubigny. Il n'est rien inscrit au budget primitif 2021.

Il sera proposé lors du Conseil Municipal de juin d'inscrire ces travaux :

- Première tranche de travaux pour la Maison de l'Île 900 000€ sous réserve d'obtenir la subvention de l'État
- Première tranche de travaux pour le Musée Daubigny 600 000€ sous réserve d'obtenir la subvention de l'État



RECETTES D'INVESTISSEMENT

Virement de la section de fonctionnement	209 420€
Dotations, fonds divers et réserves	449 000€
Subventions d'investissement	673 800€
Emprunts et dettes assimilés	400 000€
Opérations d'ordre de transfert entre sections	165 000€

FCTVA

Compte tenu des dépenses 2020 et du retard de versement de la FCTVA en 2020 pour 315 031€, il sera inscrit au budget primitif en investissement 520 031€ et 54 000€ en fonctionnement.

LES AMORTISSEMENTS 165 000€

Leur montant dépend des immobilisations acquises les années précédentes. Ils s'inscrivent en opération d'ordre en recettes à la section d'investissement et en dépenses à la section de fonctionnement.

BAISSE DE LA DETTE

L'endettement de la commune est maîtrisé, la charge de la dette est maintenue sous la moyenne des communes de la strate

Au 1er janvier 2020, l'encours de la dette communale est de 6 235 922,77€ réparti en 18 emprunts :
68,10 % en catégorie 1A de la Charte Gissler
2,63 % en catégorie A4
29,27 % en catégorie B1

Le ratio d'endettement par habitant est de 896,61€ (la population légale INSEE 2016 est de 6955 habitants).

L'annuité des emprunts par habitant est de 92,11€. La moyenne nationale est de 115€, et pour les villes de notre strate (de 5 000 à 10 000 habitants), elle est de 105€.

Le service de la dette générera un remboursement de capital de 400 000€ et d'intérêts de 246 000€ + un report de 17 000€ de 2020, hors pertes de change liées aux deux emprunts en Francs Suisses (catégorie A4) de 20 000€.

Il est envisagé de souscrire pour 2021 un nouvel emprunt à hauteur de 400 000€, afin de permettre la réalisation des investissements inscrits au budget.

SOLIDARITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)

L'année écoulée a été difficile à vivre pour chacun d'entre nous.

De nombreuses animations (voyage Séniors, semaine bleue, ateliers et sorties diverses) ont été suspendues en raison de la pandémie. Malgré ce contexte particulier, le service du C.C.A.S est resté ouvert sans interruption.

LES MISSIONS DU C.C.A.S

AIDES LÉGALES

- Aide Personnalisée d'Autonomie à domicile ou en établissement (22 dossiers en 2020)
- Aide sociale à l'hébergement des personnes âgées et/ou handicapées (7 dossiers en 2020)
- Obligations alimentaires (12 dossiers en 2020)
- Allocations de Solidarité aux personnes âgées (dossiers en 2020)
- Demandes auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) relatives aux cartes de stationnement, à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, aux besoins en aides humaines ou matérielles (12 dossiers en 2020)

AIDES FACULTATIVES

Sous ce terme générique, des soutiens sont apportés aux familles ou individus, afin d'aider nos concitoyens à faire face aux difficultés ou accidents de la vie qu'ils peuvent traverser (33 aides en 2020).

R.S.A (Revenu de Solidarité Active)

70 personnes sont suivies par notre service du C.C.A.S ainsi que 90 familles par le Service Social Départemental. Dans le cadre du parcours des bénéficiaires, l'axe principal du travail d'accompagnement porte sur l'insertion ou la réinsertion professionnelle et ou sociale.

AIDES ALIMENTAIRES

53 adultes et 55 enfants bénéficient de ce soutien et de la chaleur humaine dispensée par les bénévoles du Secours Populaire qui ne ménagent pas leurs efforts. Sincères remerciements pour leur dévouement.

LOGEMENT

A ce jour, 51 demandes de logements sociaux sont enregistrées. Il est à noter que malgré le contexte tendu du secteur du logement et les contraintes qui pèsent sur la ville, la commune a pu loger 6 familles en 2020.

Les demandes d'aide au règlement d'impayés de facture d'énergie sont en constante augmentation.

La coopération entre le CCAS et le Service Social Départemental a permis de répondre favorablement à la grande majorité des demandes.

Si vous êtes en difficulté, ou si vous percevez une situation difficile pour une personne, n'hésitez pas à prendre RDV au 01 34 48 03 90 ou par mail ccas@ville-auverssuroise.fr

LE VESTIAIRE



L'association Le vestiaire « Les uns et les autres » a été créée en 1995 à l'initiative de M.Maquin, Maire Adjoint en charge de la solidarité, avec pour Présidentes successives Mme Johannes, Mme Huynh Quan Binh et Mme Jaouen.

Après 25 ans de bons et loyaux services, l'association a cessé son activité le 31 décembre dernier. L'argent recueilli en échange d'un vêtement a été reversé au Secours Populaire.

Madame le Maire et le Conseil Municipal remercie chaleureusement l'équipe des bénévoles pour le travail accompli durant toutes ces années. MERCI !

NOS SÉNIORS À L' HONNEUR

Pendant la pandémie, les agents et les bénévoles du Club des Aînés passent régulièrement des appels téléphoniques pour s'assurer que nos séniors ne manquent de rien : des moments d'échanges et de réconfort très appréciés !

Nos actions se poursuivent :

- Portage de repas à domicile
- Voyage annuel
- Plan canicule
- Semaine bleue (animations, ateliers, repas...)
- Aide administrative (admission en maison de retraite ou pour toute demande d'aide sociale)
- Aide à domicile
- Aide juridique

De nombreuses animations sont organisées en partenariat avec le Club des Aînés et les services de la ville :

- Atelier mémoire à la médiathèque
- Galette des rois, bûche de Noël
- Repas annuel, colis de fin d'année
- Fête champêtre

VOYAGES EN CORSE POUR NOS SÉNIOR (17 au 24 Septembre 2021)

La Municipalité tient particulièrement à participer au voyage des séniors. Au programme : détente, excursions, animations et bonne humeur.

- Imposables, tarif 660 €/semaine tout compris
- Non imposables, tarif 500 €/semaine tout compris
- Hors Auvers, tarif 800€/semaine tout compris

Renseignements au 01 34 48 03 90

Quelques places sont encore disponibles !

Date limite d'inscription le 15 avril 2021



AUVERS BUS

Un minibus tout neuf financé par de la publicité

Comment offrir aux associations de la ville un moyen de transport toujours disponible et gratuit ?

La ville a trouvé la solution; elle vient d'acquérir pour quatre ans un minibus de neuf places (PMR) flambant neuf **entièrement financé par de la publicité !**

La Municipalité remercie l'ensemble des annonceurs qui ont permis l'acquisition du véhicule :

Commerçants d'Auvers :

Auvers Fleurs
Opticien d'Auvers
Sous le Porche
Boucherie d'Auvers
Auvers Auto
Boulangerie du Parc
Renov bati 95
Pose et Menuiserie
Koch terrassement
Auvers Chauff
R&O Energy
Custom Car Lights
CMW Batiment

Fournisseurs :

SECURE-3S
ELGISEC
CITEOS
DESPIERRE
AIR' NETT
DERATYS

Hors les murs :

Techni thermie (Isle-Adam)
SITCF (Ezanville)



Le véhicule pourra être conduit par les animateurs du service jeunesse ou par des bénévoles d'associations auverssoises.

Bientôt le P'tit Bus du Sausseron de la Communauté de Communes

Un deuxième Bus sera également financé par de la publicité pour le dédier aux seniors de la Communauté de Communes.

De nombreux itinéraires seront proposés :
Les marchés des alentours, les lieux culturels du territoire...

SCOLAIRE

:Déroulé de l'expérimentation Territoire Numérique Éducatif dans nos écoles :

L'Inspection Académique du Val d'Oise a mis à disposition de nos établissements scolaires :

- Tablettes
- Vidéoprojecteurs Interactifs (VPI)
- Tableaux blancs
- Écrans Numériques Interactifs (ENI)
- Ordinateurs portables pour les enseignants
- Kits robotiques et des Webcams



Merci aux agents de la ville pour les travaux d'installation pendant les vacances de février :

Groupe scolaire des Aulnaies :

- Fourniture de 4 PC portables pour les élémentaires + 2 Pc portables pour la maternelle
- Installations de VPI et tableaux sur 4 classes avec remise en état des murs supports
- Tests internet, ports et interactivités réalisés
- Intégration du port USB en façade murale

Groupe scolaire de Vavasseur :

- Fourniture de 6 PC portables pour les élémentaires + 2 Pc portables pour la maternelle
- Installations de VPI et tableaux sur 6 classes avec remise en état des murs supports
- Installations de 2 ENI en maternelles
- Tests internet, ports et interactivités réalisés
- Intégration du port USB en façade murale
- Réparation de la liaison fibre entre les bâtiments; système PPMS fonctionnel
- Changement de l'alarme incendie prévue pendant les vacances d'avril 2021

Activités de l'accueil de loisirs

3 à 10 ans

L'équipe d'animation a éveillé la créativité, l'imagination et développé la motricité chez l'enfant en proposant diverses activités (dans le respect des gestes barrières) :

- Spectacles d'animation théâtrale et magie (bulles géantes !), où l'enfant n'est pas juste spectateur mais acteur. Ils interviennent, participent au montage et créent les supports du spectacle.
- Activités manuelles : bracelets brésiliens, confection de porte-clés, dessins, collages...
- Sports : Initiation au tir à l'arc, football...

Les familles ont pu apprécier et repartir avec les créations de leurs enfants.



JEUNESSE



RETOUR EN IMAGES VACANCES DE FÉVRIER

Laure et Luc ont proposé à nos jeunes de nombreuses nouvelles activités créatives, ludiques et dynamiques pendant les vacances.

Le billard et les animations extérieures ont connu un grand succès : tir à l'arc, skate parc

NOUVEAUTÉS

- Création de cosmétiques naturels
- Création de tee shirt
- Atelier graffiti





MÉDIATHÈQUE

RETOUR EN IMAGES DES NOUVELLES ACTIVITÉS

- Animation numérique sur le codage
- Lectures de contes
- Les ateliers du Musée Daubigny
- Animation jeux de société
- Animation jeux vidéo
- Exposition numérique interactive mêlant polar et BD



Nouveau : Atelier généalogique

PROGRAMME D'AVRIL (inscriptions obligatoires)

Animation numérique sur le codage

Mercredi 7 pour les 8-11 ans 14h/15h30

Samedi 17 pour les 6-8 ans 14h/15h

A l'aide de Scratch, plateforme d'apprentissage du codage, réalisez une histoire et un petit jeu vidéo en vous initiant à la logique et à la programmation.

Animation d'éducation aux médias

Mercredi 14 pour les 8-11 ans 14h/15h, Fake Gourou

Mercredi 28 pour les 8-11 ans 14h/15h, CyberUno

Jeux du Uno et du Loup Garou revisités version Médias.

Lecture de contes

Samedi 10 pour les 0-3 ans 10h30/11h

Samedi 10 pour les 4-6 ans de 11h15/12h

Mercredi 21 pour les 0-3 ans de 10h30/11h

Mercredi 21 pour les 4-6 ans de 11h15/12h

Les médiathécaires racontent leurs livres préférés, leurs coups de coeur ou les nouveautés.

Atelier d'écriture sur la science-fiction

Samedi 24 à partir de 9 ans 10h30/12h30

Dimanche 25 à partir de 9 ans 10h30/12h30

Vous appréciez Bradbury et Azimov, les mondes électroniques de Philip K. Dick, les doses de surnaturel à la Barjavel ou encore celles d'Orwell. Bref, vous aimez la science-fiction et le fantastique pour ses frissons? Venez embarquer le temps d'un ou de deux voyages créatifs autour de la littérature.

Animation jeux de société

Mercredi 21 pour les 7-9 ans 14h30/16h

(Re)Découvrez nos jeux de société, en solo ou en équipe, venez affronter le maître des jeux.

Animation jeux vidéo

Mercredi 7 pour les 7-10 ans 10h/12h

(Re)Découvrez nos jeux vidéo, en solo ou en équipe, venez défier vos adversaires sur les grands succès Nintendo.

Atelier créatif « Poésie de papier »

Samedi 17 pour les 7-10 ans 10h30/11h30

Mercredi 28 pour les 7-10 ans 10h30/11h30. Le papier offre tant de possibilités ! En l'associant à du fil de fer et à un peu d'imagination, il est possible de le sculpter.

Atelier numérique et photographie « light painting »

Mercredi 21 à partir de 8 ans 10h15/12h15. Le light painting est une technique de photographie qui permet de réaliser des clichés incluant des calligraphies lumineuses (formes, lettres...)

Ce calendrier est susceptible d'être modifié; n'hésitez pas à contacter la Médiathèque pour plus d'informations.

Nouveaux horaires au 1 avril : Mardi 10h/13h - Mercredi 10h/13h-14h/18h - Jeudi 10h/13h-14h/17h - Vendredi 14h/18h
Samedi 10h/13h-14h/18h - Dimanche 10h/13h.

Tél : 09 72 50 73 70 - mediatheque@ville-auverssuroise.fr

NOUVEAU

Atelier du Musée pour les enfants

Mercredi 14 avril de 10h30 à 11h45 pour les 6-10 ans
Découverte de six œuvres issues des collections du Musée Daubigny, suivie d'un atelier d'arts plastiques

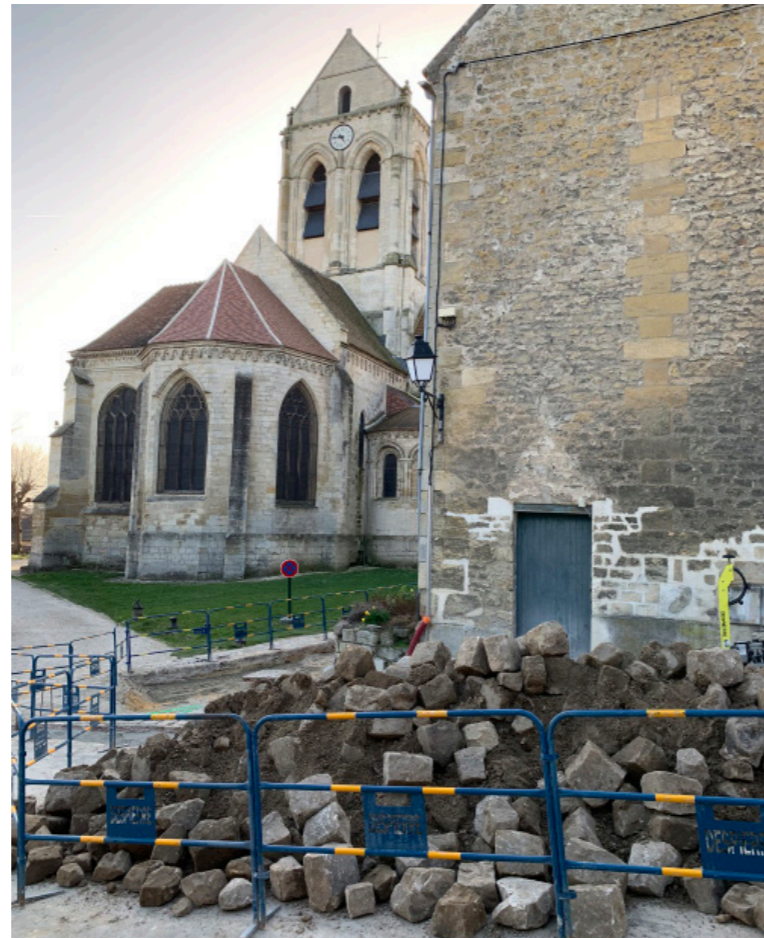
Atelier du Musée pour les adultes

Dimanche 4 et 11 avril de 10h30 à 11h30
Découverte de six œuvres issues des collections du Musée Daubigny, suivie d'une initiation au croquis

RÉNOVER ET EMBELLIR NOTRE PATRIMOINE

Réaménagement des abords de l'Église

- Maîtrise des ruissellements par le SIAVOS
- Enfouissement des réseaux
- Restructuration de la chaussée



Pose de pavés anciens Napoléon par les agents de l'entreprise DESPIERRE

Réaménagement de la rue Daubigny

- Maîtrise des ruissellements par le SIAVOS
- Enfouissement des réseaux (en cours)
- Restructuration de la chaussée
- Pose de pavés et bordures en grès
- Création de jardinières



Poursuite de la
restauration du mur du
cimetière : ça avance !





AUVERS, UN TERRITOIRE UNIQUE ET FRAGILE

Notre village constitue un atout spécifique à l'échelle Régionale et Départementale pour le développement touristique, considérant qu'il est identifié comme étant " la première ville touristique du Val-d'Oise ".

Preuve s'il en est du rayonnement culturel de la commune, le Musée Daubigny a obtenu, le 10 décembre 2020, l'appellation « Musée de France ».

Par ces découvertes et nouveaux labels, il apparaît que notre patrimoine historique présente, et même après la mort des grands peintres qui en ont fait la renommée, un intérêt touristique, paysager et culturel d'actualité.

Le territoire de la commune s'étire sur sept kilomètres de longueur sur la rive droite de l'Oise, entre la rivière et les falaises qui la dominent.

Cette longueur a favorisé également la naissance de différents hameaux avec leurs spécificités.

Les falaises, les anciennes carrières, les sols argileux, la prépondérance de l'Oise ont nécessité l'adoption de plusieurs servitudes restreignant ainsi les droits à construire dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Naturels.

Madame le Ministre du Logement, lors d'une interview le 7 décembre 2020, a reconnu l'existence de communes où il est « vraiment objectivement difficile » de construire.

La Préfecture du Val-d'Oise a ignoré le caractère exceptionnel de la commune d'Auvers et décidé, dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 55 de la loi SRU, de pénaliser injustement notre ville.

Pire, la Préfecture du Val-d'Oise a pris, le 21 décembre 2020, un arrêté n° 2020-16097 prononçant la carence de la commune et a augmenté le taux de majoration de la pénalité SRU à 330 % du montant du prélèvement par logement manquant à compter du 1er janvier 2021. La ville devra ainsi payer pendant 3 ans 382 000€/an : nous sommes presque au taux maximum de 400 % !

Les motifs énoncés dans l'arrêté Préfectoral révèlent une erreur manifeste d'appréciation de la situation de notre commune sur les causes d'inconstructibilité :

1/ Sur les servitudes d'utilité publique géologiques :

La situation de la commune est telle que la Préfecture, lors de l'élaboration du PLU, avait demandé que soit réalisée une évaluation environnementale par une décision du 3 mars 2015 en prenant, notamment, en compte, les zones inondables et les risques naturels.

- Plus de 50% du territoire urbanisé est couvert par des périmètres réglementaires liés aux risques naturels (Carrières, fronts rocheux, remontées de nappes, zone humides)
- 50% du territoire urbanisé est sujet aux débordements de nappes et inondations

2/ Sur les contraintes architecturales :

- **76 % d'Espace Agricole et Rural (la préservation des terres agricoles en Ile-de-France est une priorité pour les collectivités publiques afin d'assurer la transition écologique)**
- **40% du territoire urbanisé est en Site Inscrit (PNR)**
- **81% du territoire est classé en Site Patrimonial Remarquable**

L'ensemble de ces servitudes nécessite que tout projet de construction ou de rénovation soit soumis à autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) qui dépend du Ministère de la Culture.

3/ Sur le coût du foncier à Auvers :

Les bailleurs sociaux doivent faire face à un coût énorme du foncier, considérant l'attrait de la ville par rapport aux autres communes limitrophes, compte-tenu de son caractère touristique et culturel unique.

Les terrains sont rares et hors de prix. Certains ont été préemptés trop chers (financés par l'Établissement Public Foncier de l'Ile-de-France de 2006 à 2013). Les bailleurs n'arrivent pas à équilibrer les opérations !

La réalité de ce prix du foncier élevé et les conséquences que ce dernier entraîne sur les projets de construction de logements sociaux a été attestée par le Directeur Départemental des Territoires, qui a rappelé qu'il n'était pas possible, sur la commune, « de concevoir un projet de logements sociaux équilibré financièrement ».

Ainsi, la Préfecture reconnaît explicitement que le coût du foncier sur la commune est un frein à la réalisation des logements sociaux.

Pour preuve, à ce jour, les constructions de 56 logements sociaux sont toujours bloqués (certains depuis 2006!) faute d'un consensus entre les bailleurs sociaux et l'Architecte des Bâtiments de France.

PAR CES MOTIFS

1/ La Municipalité a demandé au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise d'annuler l'arrêté du Préfet du Val d'Oise n° 17-462 du 21 décembre 2020, prononçant la carence de la commune.

2/ Lors du Conseil Municipal du 21 février 2021, une délibération a été votée afin que la Municipalité sollicite l'abrogation du décret ministériel n°2019-1577 du 30 décembre 2019.

Le Premier Ministre a décrété la liste des communes exemptées (environ 250 communes) de l'application de la loi SRU.

Considérant que la Commune d'Auvers ne figure pas sur cette liste alors même que plus de 80% du territoire de la commune est « inconstructible », la Municipalité intente un recours devant la juridiction administrative sur la décision du Premier Ministre pour demander l'abrogation du décret.

Auvers est unique et fragile ; elle doit bénéficier de toute la bienveillance de l'État pour protéger son avenir et ses habitants.



Pontoise, Auvers-sur-Oise et l'Isle-Adam Unies pour faire vivre leur identité impressionniste

Le 12 février dernier, les trois villes ont fondé l'association Destination Impressionnisme de la Vallée de l'Oise, une union pour valoriser un patrimoine culturel unique.

Les champs de blé à perte de vue, les coteaux boisés et la rivière aux reflets scintillants ont été peints par les plus grands maîtres du XIXème siècle : Pissarro, Cézanne, Daubigny, Dupré, et Van Gogh.

Les musées de Pontoise, d'Auvers-sur-Oise et de l'Isle-Adam (Musées de France) font revivre cette histoire par une programmation de grande qualité.

Les trois Maisons des Illustres que compte la ville d'Auvers-sur-Oise invitent à découvrir l'intimité des artistes et partager leur quotidien.

Enfin, les sentiers de randonnées et les nombreuses activités de plein air permettent de contempler les paysages et les lieux qui inspirent encore aujourd'hui la création contemporaine.

L'union de ces trois villes permettra de valoriser et protéger ce patrimoine exceptionnel.



Parc Naturel Régional du Vexin Français

Créé en mai 1995, le Parc Naturel Régional du Vexin Français est géré par un Syndicat Mixte qui regroupe la Région Ile-de-France, les Départements du Val d'Oise et des Yvelines, les 98 communes et 6 Communautés de Communes adhérentes. Le Parc est un outil de gestion et d'aménagement au service d'un territoire et de ses habitants. Il met en œuvre un projet de développement harmonieux et équilibré, basé sur la préservation de ses patrimoines naturels, culturels et bâtis.

Les missions

Les orientations du Parc sont inscrites dans une Charte qui engage ses signataires pour une durée de 15 ans. Préservation des patrimoines et développement économique local sont les 2 piliers de l'action menée au quotidien par les techniciens du Parc.

Une nouvelle charte est en cours d'élaboration; elle sera définitivement adoptée en 2024 avec le renouvellement du classement du Vexin Français en Parc Naturel Régional.

Le rôle du Parc

- Protéger, gérer et valoriser le patrimoine naturel, culturel et paysager
- Contribuer à l'aménagement du territoire
- Contribuer au développement économique, social et culturel et à la qualité de vie
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et participer à des programmes de recherche

Les domaines d'interventions

- Accompagner les collectivités dans la mise en place ou la révision de leurs documents d'urbanisme (conseils en aménagements paysagers)
- Développer des itinéraires de circulations douces
- Valoriser le patrimoine et le développement culturel
- Accompagner les entreprises pour l'implantation dans des parcs d'activités
- Maintenir le commerce et l'artisanat
- Développer les hébergements touristiques
- Aider et maintenir la diversification de l'agriculture
- Conseiller la réhabilitation du patrimoine bâti
- Préserver les connexions biologiques et les habitats d'espèces emblématiques
- Tenir un inventaire faunistique et floristique
- Suivre les sites classés Natura 2000
- Gérer la réserve naturelle nationale des Coteaux de la Seine
- Préserver la ressource en eau par le biais des contrats de bassins
- Accueillir, informer et sensibiliser tous les publics



RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes Auversois âgés de 16 ans doivent se faire recenser en Mairie aux jours et horaires d'ouverture et sans rendez-vous.

Pièces à fournir lors du recensement :

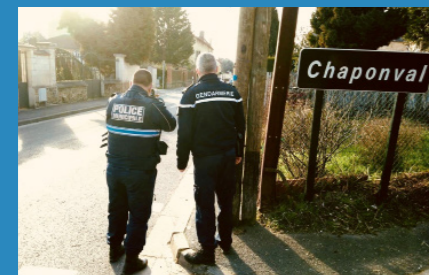
- Carte Nationale d'Identité ou le passeport Français en cours de validité
- Livret de famille

Considérant la situation sanitaire exceptionnelle, la Direction du Service National et de la Jeunesse a mis en place, depuis novembre 2020, une Journée « Défense et Citoyenneté » en ligne.

Les jeunes recensés seront convoqués automatiquement entre 9 à 12 mois après leur recensement entre 17 et 18 ans (pas avant l'âge de 17 ans).

Police Municipale et Gendarmerie renforcent leur coopération

Des rencontres régulières s'organisent pour échanger des informations, traiter rapidement des problèmes commençant à émerger, et surtout établir une stratégie partenariale lors d'événements sur la ville. Ces derniers temps plusieurs administrés ont alerté élus et services à propos de la vitesse de certains automobilistes en ville.



CONTRÔLES DE VITESSE :

La Police municipale n'ayant pas d'appareil spécifique pour mesurer la vitesse, c'est une campagne de contrôles avec interception des contrevenants qui a commencé conjointement avec la gendarmerie, les contrôles seront reconduits régulièrement.

AUTRES ACTIONS :

- Patrouilles pédestres en cœur de ville (circulade, parc, proximité des écoles...) en plus de celles du marché hebdomadaire.
- Patrouille équestre une fois par mois (Poste à Cheval de l'Isle Adam).



La Municipalité remercie les Gendarmes d'Auvers en particulier le lieutenant Pellieux pour les actions conjointes avec le Policier Municipal Grégory Bonnetain.

ÉTAT CIVIL

Mariages 2021

09/01 RAILOVIC Jean-Hugues et PETROVIC Ivana
16/01 TAMBOURAN Raphaël et MASPIMBY Chloé

Naissances 2021

03/01 Corentin Ange Fortuné BAIT
11/01 Gabriel Matisse Pierre GUILLEMET
22/01 Nathanaël Marie BILLAUD BABA
22/01 Arthur Pascal Denis LETHIEN
02/02 Romy Corinne Siry ARGOT
05/02 Nell Charline FAXIOLO
06/02 Hina Lise Billie BRISSET
03/02 Hortense Marianne Armandine MANIVIT
05/02 Jayke Micky Sandy Torino MARTIN
14/02 Alyssa Mia HEUDIARD
20/02 Célestin Alain Arnaud COVELIERS
22/02 Lenya Marxe Sopi MBOMA MANZAM
24/02 Maëlia Mansita Martine KONATÉ BARANGER
25/02 Tim Jacques Vincent PONTFORT
27/02 Mélodie LEMÉE HOUSSAYE
05/03 Ayden Thanh-liêm VO
07/03 Maloë Jacques ERNOUF

Pacte Civil de Solidarité

08/01 POMMERY Patrick et DIEBLOT Catherine
21/01 GABORIT Rémy-Lou et HUCHÉ Raphaëlle
27/01 PIGOT Laurent et SREDZINSKI Natacha
27/01 GAUDIO Vincent et DA SILVA Eve

Décès

01/01 HASCOET née LAMBERT Andrée
03/01 NEGRIER Françoise
10/01 MOEZI Behzad
13/01 CAUSSIN Jacques
18/01 BOUCHENOIR Jean
23/01 DEGRAVE née GASSET Danièle
03/02 VISSAC née DESPOIX Régine
09/02 FRIOT Jean-Louis
20/02 HURON Pierre
26/02 BOUCHENOIR née ACCURTI Evelyne
26/02 BORGES TAVARES Bernadette
28/02 GAIGÉARD Philippe
02/03 BY née SABIANI Michèle

Chères Auversoises,
Chers Auversois,

Il y a tout juste un an, nos vies légères et insouciantes allaient être balayées par un nouveau virus dont on ne mesurait pas encore qu'il allait plonger notre commune, le pays tout entier, le monde-même dans une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent.

Une pensée pleine de reconnaissance pour l'ensemble des personnels de santé, pour toutes celles et tous ceux qui se sont battus et qui continuent à le faire avec un courage admirable.

Enfin, une pensée pour toutes celles et tous ceux qui, chaque jour, luttent contre les conséquences de cette crise, notamment les restaurateurs, les cafetiers, tous les acteurs du secteur culturel. Chaque fois que la Ville, dans le cadre réglementaire, a pu agir pour les soutenir, elle l'a fait et continuera à le faire parce qu'au-delà de l'aspect purement financier, ils sont une grande partie de l'âme de cette ville, de sa douceur de vivre.

Déjà un an que nous sommes privés de nous retrouver les uns avec les autres !
Mais nous commençons à entrevoir des lueurs d'espoir.

Nous avons pour cela appelé de tous nos vœux les autorités de santé afin que celles-ci autorisent l'ouverture d'un centre de vaccination à Auvers.

Notre appel a été entendu ! Un centre sera ouvert à la Maison de l'Île le lundi 29 mars 2021.

Continuez à prendre soin de vous et à très bientôt.

Bien chaleureusement, les élus du groupe "Tous Unis Pour Auvers"

Chères Auversoises,
Chers Auversois,

Aujourd'hui, j'ai envie de pousser un cri d'alerte. En ces temps « incertains », il serait bon que souffle un vent d'entraide, de solidarité.

A ce jour, plus de 800 000 Français ont des difficultés pour se nourrir et font appel aux associations d'aide alimentaire. (Source solidarite-sante.gouv.fr).

Demain, cela peut arriver à chacun d'entre nous. Hier, ils étaient cafetier, restaurateur, ils travaillaient peut-être dans le monde du spectacle ou leur société les a mis au chômage (economy first) peut-être encore étaient-ils patrons d'un magasin qui doit malheureusement resté fermé.

De nombreuses personnes souffrent psychologiquement et apprécieraient une aide, une oreille attentive, quelques conseils, ... Mobilisons-nous, ne soyons pas aveugles devant tant d'injustice. Qui a le droit de déclarer que telle profession est essentielle ou non ?

Pensons à tous ceux qui ont le droit de s'entasser dans les moyens de transport la semaine, et qui, le week-end venu, ne peuvent même plus aller se promener dans la forêt pour respirer un air pourtant bien meilleur que celui présent sous leur masque.

Alors, continuons à regarder, à écouter et surtout à ouvrir notre cœur.

La liste Auvers Autrement

Hôtel de ville
17 rue du Général de Gaulle
94430 Auvers-sur-Oise
01 30 36 70 30

Directrice de la publication et création
Isabelle Mézières
Photos © Mézières, Ville
d'Auvers-sur-Oise, Véolia

Exécution et impression
N° d'imprimeur 104616 RC457 501146
Imprimé sur papier PEFC
(issu de la gestion durable de Forêts)
Ne pas jeter sur la voie publique

COVID-19

CENTRE INTERCOMMUNAL DE VACCINATION

Ouverture le lundi 29 mars
Maison de l'Ile

GRATUIT
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
sur Doctolib ou 01 30 36 72 01
Du lundi au vendredi 13h/19h